

Détroit

Un détroit est un bras de mer étroit, plus ou moins resserré, entre deux terres qui met en relation deux étendues maritimes. Il peut relier deux océans (détroit de Torres, détroit de Malacca), un océan et une mer (détroit de Gibraltar), une mer à une autre mer (détroits danois) mais aussi deux continents (détroits de Gibraltar, du Bosphore ou de Behring), un «continent» à une île (détroit de Malacca, détroit de Formose, détroit du Pas de Calais) ou une île à une île (détroit de Bonifacio, détroits des archipels des Philippines et de l'Indonésie).

Dans le droit maritime, une distinction est faite entre un détroit intérieur et un détroit international. Un détroit est international lorsqu'il relie une zone de hautes mers à une autre zone de hautes mers ou à la mer territoriale d'un État étranger et s'il est utilisé pour la circulation internationale. Un détroit qui sert exclusivement à la navigation interne d'un État ou qui est peu fréquenté est donc domestique. Leur statut peut changer dans le temps : avec le réchauffement climatique et la fonte des glaces, les détroits arctiques canadiens et russes pourraient devenir des détroits internationaux.

Dans les deux cas, mais de façon un peu différente, ils soulèvent la question de l'intégration nationale. Un détroit est une ligne de «discontinuité», une coupure territoriale que de nombreux États cherchent à effacer en multipliant les connexions maritimes (ferries, traversiers, transrouliers) ou en construisant des liens fixes (pont, tunnel). Dans un détroit international, la question de la souveraineté nationale est plus délicate : même s'il est inclus dans ses eaux territoriales, les États riverains sont contraints d'appliquer les principes de la liberté de circulation maritime et de respecter la Convention de Montego Bay de 1982 : libre passage des navires et des flottes navales, interdiction d'imposer des péages, obligation d'assurer la sûreté et la sécurité de la navigation. Par ailleurs, de nombreux détroits fixent les frontières car ils sont a priori une frontière physique au même titre que les fleuves ou les chaînes de montagnes. Quand deux États sont séparés par un plan d'eau de moins de 24 milles de largeur, le partage du détroit s'effectue en général selon la règle du partage par équidistance. La frontière maritime d'un détroit est cependant distincte d'une frontière terrestre car elle ne peut être réduite à une ligne, elle a une certaine épaisseur mais aussi une profondeur ; il est possible de la traverser mais aussi de la suivre dans sa longueur. De plus, la mer n'est pas un « vide » et malgré des rivalités ou des conflits politiques, les États riverains sont contraints d'en tenir compte et parfois de collaborer afin de gérer cet espace fragile : risque de pollution, de surpêche ou encore de destruction des écosystèmes. La proximité des rives rend inopérante une gestion unilatérale des ressources maritimes et les risques environnementaux sont communs en dépit de l'existence d'une «frontière».

Espace particulier et complexe de l'interface maritime et terrestre, il est nécessaire pour étudier un détroit de prendre en compte les flux longitudinaux, les flux transversaux et l'espace maritime lui-même car il assure à la fois une séparation et une mise en contact dans les deux directions.

Un détroit est un couloir maritime traversé par des flux longitudinaux. De ce fait, les détroits internationaux sont des enjeux majeurs du commerce mondial. Véritables portes océanes, points de passage parfois obligés, ils canalisent des flux toujours croissants des échanges mondiaux et favorisent l'établissement de grands ports sur leur rive. Maillons fragiles des routes maritimes, goulet d'étranglement où les conditions de navigation sont souvent délicates, les détroits sont aménagés comme des autoroutes maritimes : un dispositif de séparation de trafic reposant sur des rails de circulation parallèles aux traits de côte structure en différenciant les flux montants de ceux descendants. Si un détroit relie, il est aussi plus aisément contrôlé que la haute mer, rendant ainsi possible la maîtrise de la circulation maritime ; sa fermeture potentielle est une menace économique mais aussi militaire car elle porte directement atteinte au déploiement des flottes navales. Le contrôle de l'accès aux détroits internationaux est un enjeu stratégique et géopolitique tant pour les États riverains que pour les grandes puissances. Les détroits sont des espaces vulnérables et insécurisés à terre (instabilité politique des États riverains par exemple) se projette en mer.

Un détroit est un aussi point de passage transversal entre deux «littoraux», deux pays ou deux continents. S'il est une barrière, un obstacle à la circulation terrestre, il offre aussi des possibilités de traversées nettement plus faciles qu'ailleurs puisque les littoraux sont exceptionnellement rapprochés. D'un point de vue terrestre, il est le point de passage où la traversée maritime est la plus courte. Un « effet de pont » se manifeste par la concentration de tous les flux terrestres transversaux de personnes et de marchandises en ce point privilégié. Il est donc un espace de transit et lorsqu'un lien fixe (pont ou tunnel mais aussi câbles énergétiques, de télécommunication ou gazoduc) est aménagé entre ses deux rives, et que le maillon terrestre manquant ne l'est plus, il peut occuper une situation de carrefour à l'intersection des réseaux de transports maritimes et terrestres.

Dans un détroit, la mer occupe-t-elle une position centrale ou périphérique ? Cela dépend du point de vue, il est maritime ou terrestre, mais aussi de l'ouverture du détroit aux flux transversaux. Lorsqu'un détroit fixe une frontière fermée ou que les littoraux et les populations qui se font face se tournent le dos, la mer est en situation périphérique par rapport aux Etats riverains; il a un statut international, le détroit peut même être perçu comme une faille dans le système de défense du territoire national. En revanche, lorsque la frontière est ouverte, que des flux transversaux unissent les deux rives, l'espace maritime est au centre, il est assimilable à une mer intérieure. Le détroit, ses deux rives et son espace maritime, peuvent alors être envisagés comme une véritable unité géographique fonctionnelle. Il soit nommé espace territorial, un adjectif signifiant forme de terre et d'eau ou espace transfrontalier; il est le support d'un territoire, la compréhension de ce territoire implique de mettre en évidence les interactions au sein de cet interface terre-mer-terre ouvert à la fois vers d'autres espaces maritimes et vers des arrière-pays continentaux.

Bibliographie

Références :

- Fau Nathalie, « Les détroits en Asie du Sud-Est depuis 1945 », in Pierre Journoud L'évolution du débat stratégique en Asie du Sud-Est depuis 1945, Etude de l'IRSEM, p.249-249, 2011.
- Fau Nathalie, Le nord de Sumatra : une périphérie indonésienne sur le détroit de Malacca. Un espace partagé entre intégration nationale et recompositions transnationales. Thèse de géographie, 2003.
- Herbert Vincent et Patrick Picouet coordinateurs du numéro « Détroits », Hommes et Terres du Nord 2002/2.
- Lasserre Frédéric et Claude Comtois (coordinateurs), numéro spécial « Les détroits stratégiques maritimes, des enjeux stratégiques majeurs », Etudes internationales, Volume XXXIV, n°2, juin 2003.
- Lassere Frédéric (dir.), numéro spécial Les détroits maritimes, Cahiers de géographie du Québec, Volume 48, N°35, décembre 2004.
- Ortolland Didier et Jean-Pierre Pirat, Atlas géopolitique des espaces maritimes, Editions Technip, 2010.
- Picouet Patrick, Renard Jean-Pierre, « Les détroits : de nouveaux territoires ? L'exemple du pas de Calais », Mappemonde 65, 2002.1, p. 7-11.
- Semroud Bouziane (dir.), Mers, détroits et littoraux : charnières ou frontières des territoires ? L'Harmattan, 2009.